

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 10 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le dix octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DESGUEE Jérémie, GILBERT Sébastien, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, Marc-Antoine LEMIERE, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, RAVACHE Jérôme, PATIENCE Mickael, PELTIER Virginie.

Absents :

DUBREUIL Audrey, GILETTE Valérie, LE ROUILLY Chloé, PELLETIER Philippe.

Absente excusée :

FRENEE Anais donne pouvoir à Christian VENGEONS.

Présents : 16 à 18 selon les sujets **Pouvoirs** : 1 **Votants** : 17 à 19 selon les sujets

Arrivée à 20h08, Monsieur DAVID n'a pu prendre part au vote qu'après l'approbation du P.V.

Arrivée à 20h05, Monsieur HERVIEU n'a pu prendre part au vote qu'à partir de la délibération N°2023-10-03.

Arrivée à 20h35, Madame PELTIER n'a pu prendre part au vote qu'à partir de la délibération N°2023-10-05.

La séance a été ouverte à 20h03.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

1. **Approbation du compte rendu de la séance du 11 septembre 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-Verbal de la séance du 11 septembre a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

Le conseil municipal :

APPROUVE à l'unanimité le compte rendu de la séance du 11 septembre 2023.

2. Décisions prises par voie de délégation permanente

Décisions du Maire, prises sur délégation du Conseil municipal Fondées sur la délibération N°2020-11-85 du 13 novembre 2020 (fondées sur l'article L2122-22 du CGCT)			
Numéro	Objet	Tiers	Montant
D/2023/014	Contrat GED	KOESIO	156.00 € mensuel H.T Engagement de 36 mois
D/2023/015	Contrôle des aires de jeux et équipements sportifs	SAGA LAB	453 € H.T

3. CCAS : désignation des représentants (collège des élus)

Délibération 2023-10-01

Monsieur le Maire informe les élus du besoin de nommer les administrateurs du CCAS (collège des élus) pour donner suite à la démission de Madame CHARBONNIER.

Monsieur le Maire rappelle la nomination du CCAS par la délibération du 26 novembre 2020 et propose de conserver la même liste en remplaçant Madame CHARBONNIER par Madame FRENEE.

À la suite d'une interrogation, Monsieur le Maire précise que la nomination du collège des représentants est de la compétence du Maire en prenant un arrêté de désignation.

Concernant la situation de Madame DUBREUIL, sa démission écrite n'a pas été reçue à ce jour.

Membres élus		Membres nommés
Virginie DAUTY	Tournay-Sur-Odon	Murielle SALIGNON
Jérôme RAVACHE	Missy	Céline BREAND
Béatrice MALBEC		Sandrine LAURENT
Marc-Antoine LEMIERE	Le Locheur	Lucienne PIHEN
Audrey DUBREUIL		Michel LEFEVRE
Annie BLIN		Martine MARSAUDON
Anaïs FRENEE	Noyers-Bocage	Monique CHARLES
Jacky GODARD		Michèle FERRON

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Délibération :

VU l'Article R.123-9 du CASF

Vu la délibération 2020-11-88 fixant la composition du CCAS ;

VU la démission de Madame CHARBONNIER ;

Considérant la vacance du siège au CCAS ;

Décision : 17 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

NOMME les membres du collège élus du CCAS comme suit :

Membres élus		Membres nommés
Virginie DAUTY	Tournay-Sur-Odon	Murielle SALIGNON Céline BREAND
Jérôme RAVACHE	Missy	Sandrine LAURENT Lucienne PIHEN
Béatrice MALBEC Marc-Antoine LEMIERE Audrey DUBREUIL Annie BLIN Anaïs FREENEE Jacky GODARD	Le Locheur	Michel LEFEVRE Martine MARSAUDON
	Noyers-Bocage	Monique CHARLES Michèle FERRON

Sens du vote :

POUR : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DESGUEE Jérémie, FREENEE Anaïs (pouvoir de Christian VENGEONS), GILBERT Sébastien, GODARD Jacky, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, Marc-Antoine LEMIERE, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, RAVACHE Jérôme, PATIENCE Mickael.

CONTRE : Néant

ABSTENTION : Néant

4. Convention Partelios : Règles applicables aux réservations de logements sociaux

Délibération 2023-10-02

Arrivée de Monsieur HERVIEU pendant la présentation du rapport.

Monsieur le Maire présente le rapport pour l'approbation de la convention afin de définir les conditions d'accès aux logements HLM.

Il informe que 6 logements sociaux sont gérés par Partélios et que la loi ELAN modifie la gestion des droits de réservations sur ces logements.

Désormais, la fixation des droits de réservations seront dites en « gestion de flux ». Le mode de calcul est précisé dans la convention. Elle est prévue pour 3 ans à partir du 1er janvier 2024.

Pour la commune, le nombre de logement est estimé à 1.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Délibération :

VU le CGCT, et notamment l'article L2254-1 ;

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN ;

VU le projet de convention définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la commune de Val d'Arry sur le patrimoine de Val d'Arry avec PARTELIOS Habitat ;

Décision : 17 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, Marc-Antoine LEMIERE, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, RAVACHE Jérôme, PATIENCE Mickael, PELTIER Virginie.

CONTRE : Néant

ABSTENTION : Néant

9. Urbanisme : Dénomination des rues – lotissement Le Relais

Délibération 2023-10-06

Monsieur ALEXANDRE présente le rapport sur la dénomination des rues au Lotissement Le Relais.

Il informe que le choix s'est porté sur les anciens noms normands :

- Avettes signifiant Abeilles
- Gadelles signifiant Groseilles
- Vamôques signifiant Coquelicots
- Jâonats signifiant Boutons d'or

Délibération :

VU le CGCT ;

VU le projet d'aménagement du Lotissement Le Relais ;

Considérant le besoin de dénommer les rues dans le futur lotissement ;

Décision : 18 POUR 0 CONTRE 1 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **NOMME** les rues suivantes :
 - Rue des Avettes
 - Rue des Gadelles
 - Rue des Vamôques
 - Rue des Jâonats
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Sens du vote :

POUR : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DESGUEE Jérémie, FREENE Anais (pouvoir de Christian VENGEONS), GILBERT Sébastien, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, Marc-Antoine LEMIERE, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, RAVACHE Jérôme, PATIENCE Mickael, PELTIER Virginie.

CONTRE : Néant

ABSTENTION : GODARD Jacky

11. Questions diverses

a. Conseil Municipal des Enfants (CME) :

Monsieur le Maire informe de la tenue des élections le 29 septembre. Sur les 17 candidats, 9 ont été élus conformément à la Charte adoptée lors du dernier Conseil Municipal. Le taux de participation s'élève à environ 50%.

Thalia Lemaroy-Malherbe a ensuite élue Maire du CME la semaine dernière par ses pairs.

Participant à la visite du Sénat demain, ils n'ont pas pu se présenter lors de cette séance. Ils sont conviés pour la réunion prévue en novembre.

La première séance est officiellement prévue le 16 octobre.

Monsieur le Maire remercie les élus référents pour l'organisation et l'investissement dans cette démarche.

b. Repas des aînés

Monsieur le Maire invite tous les Conseillers et leurs conjoints à venir aider pour l'organisation du repas des aînés le dimanche 22 octobre à 10 h.

c. Gymnase pour la Fête de Noël

Monsieur le Maire rappelle que l'utilisation du gymnase avait été refusée pour la fête de Noël.

Le Bureau décisionnel de PBI a décidé de revenir sur sa décision et accepte que le gymnase soit mis à disposition de la commune le samedi 9 décembre en fin d'après-midi et le dimanche 10 décembre 2023 pour la Fête de Noël organisée par l'association APEMINO et la commune de Val d'arry.

d. Village d'avenir

Monsieur GODARD demande à Monsieur le Maire des informations sur le dispositif appelé « Villages d'Avenir ».

Monsieur le Maire a informé de la venue de Madame la Sous-Préfète dans la Commune pour présenter le dispositif.

Le Programme Petites Villes de Demain fonctionne sur les 3 villes (Caumont-sur-Aure ; Les Monts d'Aunay et Villers-Bocage) sélectionnées mais crée un manque d'aide et d'accompagnement des projets pour les autres communes. Ainsi l'objectif est de favoriser des villages intermédiaires et des projets communs en proximité.

Le projet présenté concerne la valorisation du centre bourg de Val d'Arry : dynamisation et revitalisation pour attirer des commerçants et des équipements publics. La base du projet est de reprendre le projet de la ZAC avec le transfert du terrain de football.

Les communes sélectionnées (entre 13 et 15 projets par départements) pourront bénéficier d'aides en ingénierie. Ce n'est pas un programme de financement spécifique mais la mise à disposition d'un chargé de mission partagé entre plusieurs communes.

e. Antenne relais

Monsieur GODARD demande à Monsieur le Maire un état des lieux du projet d'antenne relais.

Monsieur le Maire informe que le permis est instruit par PBI. Le projet de la société ATC France pour construire une antenne relais est bien avancé puisque la déclaration préalable a été déposée.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 13 novembre 2023 à 20 h 00

La séance est levée à 21H25.